

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – ROMILLE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MODIFICATION N°9**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.877 du 19 juin 2018, une enquête publique est prescrite pour la modification n°9 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Romillé. Cette procédure vise à permettre la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi-sites de La Houltais et du Placis-Verdys/L'Hôtellerie. Pour cela, le règlement graphique (zonage) est modifié pour "ouvrir à l'urbanisation" une partie des zones 2NA concernées, en les reclassant en 1NAO. Des dispositions réglementaires littérales afférentes sont, en outre, proposées. La modification impliquera aussi la restitution de surfaces en zones A (agricole) ou N (naturelle).

Le présent dossier a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale et n'a pas été dispensé d'évaluation environnementale par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne (MRAe). L'évaluation environnementale a été réalisée et envoyée à la MRAe le 5 avril 2018.

Madame Claudine PETIT-PIERRE, ingénieur territorial en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public au service urbanisme de la Mairie de Romillé :

Du 23 juillet 2018 au 31 août 2018 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> (Rubrique : Participez !) et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique (aux jours et heures habituels d'ouverture au public), 4 avenue Henri Fréville à Rennes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête, dans les meilleurs délais. De même, les observations par voie électronique pourront être adressées à : romille.m9@rennesmetropole.fr, accompagnées de la mention : "À l'attention de Madame le commissaire-enquêteur – Modification n°9 du POS de Romillé "

Celles-ci seront consultables sur le site internet mentionné plus haut, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Romillé, à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur – "Modification°9 du POS de Romillé", à l'adresse suivante : Mairie de Romillé - Place de la Mairie - 35850 ROMILLE.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Romillé pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 13h30,**

- **Mercredi 1er août 2018 de 13h30 à 16h30,**
- **Vendredi 31 août 2018 de 14h00 à 17h00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Romillé (02 99 23 24 59).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Romillé pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, la modification n°9 du POS de Romillé pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Romillé.